



BUREAU DU 15 NOVEMBRE 2023
à Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont)

Secrétaire de séance : Gérard TAPIN

DÉLIBÉRATION

B 2023/13 Institution et vie politique – Désignation de représentants – Commission d'Appel d'Offres – Désignation d'un(e) membre suppléant(e)

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 15 novembre 2023 à la Maison du Parc à Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 7 novembre 2023 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Pour le Conseil régional

Pascal **MARIE**, Marianne **ROZET**, Pierre **VOGT**

Pour les Conseils départementaux

Hedwige **COLLETTE**, Benoît **FIDELIN**, Patrick **THOMINES**

Pour les Communautaires

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin),

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer), Aurélien **MARION** (Appeville), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec), Gérard **TAPIN** (Marchésieux)

Étaient excusés :

Pour le Conseil régional

JEAN Antoine, Valérie **LAISNEY**, Florence **MAZIER**

Pour les Conseils départementaux

Maryse **LE GOFF**, Martine **LEMOINE**, Hervé **MARIE**

Pour les Communautaires

Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle), Valérie **TORTEL** (Gorges)

Étaient également présents :

Pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Nicolas **FILLOL**

Soit un quorum de 12 membres sur 23.



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

B 2023/13 Institution et vie politique – Désignation de représentants - Commission d'Appel d'Offres – Désignation d'un(e) membre suppléant(e)

Le Président rappelle à l'assemblée :

La loi °2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, du 27 décembre 2019, impose au Comité syndical de constituer, lors de sa première séance une Commission d'appel d'offres.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L114-5,

Vu le code de la Commande publique,

Vu la délibération du Comité syndical CS 2021/73, du 25 mai 2021, valant refonte des statuts du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin,

Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, en date du 16 octobre 2023, procédant au renouvellement partiel des membres du Bureau, de l'élection du président et des vice-présidents suite à la démission de Malika CHERRIERE (collège de la Région) et de Françoise LEROSIGNOL (collège des départements),

Considérant que la réunion de cette dernière n'est obligatoire qu'à partir des seuils engageant une procédure formalisée, soit au-delà de 214 000 € HT pour les marchés de prestation de fournitures et de services et de 5 350 000 € HT pour les marchés de travaux, et que son avis est uniquement consultatif.

Il est proposé que la Commission d'appel d'offres soit composée des membres du Bureau, parmi lesquels il est nécessaire de désigner les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants, étant entendu que chaque titulaire doit bénéficier de l'appui d'un suppléant en cas d'empêchement.

Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :

DÉSIGNE parmi les membres du Bureau, Hedwige COLLETTE suppléante pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres suite à l'élection de Benoît FIDELIN à la présidence du Parc.

AUTORISE le Président à signer les documents afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

Président du Parc	5 membres titulaires	5 membres suppléants
Benoît FIDELIN	- Patrick THOMINES - Anne HEBERT - Aurélien MARION - Pascal MARIE - Jean-Marie POULAIN	- Gérard TAPIN - Florence MAZIER - Jean-Michel GREEN - Laurent HUET - Hedwige COLLETTE

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 30 novembre 2023

Benoît FIDELIN
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Villages (Porte d'Ouve) BP 137

50500
Tél. 02 33 71 61 90

Accusé de réception en préfecture
050255002552-20231113-DELIB B2023_13-DE
Date de télétransmission : 01/12/2023
Date de réception préfecture : 01/12/2023
61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr